

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2019

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, CHAUSSINAND Xavier, DOUDIEUX Josiane, DURAND Gérard, FORGET Joël, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude, LOUVEL Marie-Thérèse

Absents excusés : ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie (pouvoir à J. Doudieux)

Absent : ALLARD Jérôme

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Xavier CHAUSSINAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2019
- Mobilier salle culturelle et intergénérationnelle
- Travaux salle culturelle et intergénérationnelle
- Sarthe numérique : mise à jour fichier adresses
- Assainissement : devis étude de valorisation des boues en agriculture
- Affaires diverses.

I – Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2019 est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II – CHOIX DU MOBILIER POUR LA SALLE CULTURELLE ET INTERGENERATIONNELLE

Madame LOUVEL présente le tableau comparatif des devis qu'elle a reçus pour l'achat des tables, des chaises et vestiaires pour la salle culturelle & intergénérationnelle. M. le Maire propose de choisir parmi les trois meilleures offres :

- Ekip collectivités : 5 098,85 €
- Discount collectivités : 5 198,46 €
- Leader équipement : 5 290,82 €

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient l'offre de la société Ekip Collectivités pour un montant TTC de 5 098,85 € et autorise le Maire à signer le devis. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2019 en investissement au compte 2184.

III – TRAVAUX SALLE : PENALITES DE RETARD A L'ENTREPRISE SPBM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise SPBM intervenant sur les travaux de construction de la salle culturelle & intergénérationnelle pour le lot 7, n'a pas tenu ses engagements de fabrication et de pose des menuiseries aluminium et acier. Ce qui a retardé le calendrier d'exécution des travaux de trois semaines.

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer des pénalités de retard à l'entreprise SPBM, telles que prévues au CCAP.

IV – SALLE CULTURELLE ET INTERGENERATIONNELLE : DEVIS POUR CLOTURE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis pour les travaux de clôture de la salle culturelle & intergénérationnelle pour 42 ml :

- Paysages Julien & Legault : 4 286,60 € TTC
- EBM : 11 643,46 € TTC

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Paysages Julien & Legault pour un montant de 4 286,60 € TTC qui sera mandaté en investissement au compte 2313.

V – TARIFS LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE ET INTERGENERATIONNELLE

Vu les travaux de construction de la nouvelle salle culturelle & intergénérationnelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'établir de nouveaux tarifs de location de la salle.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal décide, par 8 voix pour et 1 contre, d'appliquer les tarifs suivants :

- Location week-end du 1/10 au 30/04 : 300,00 €
- Location week-end du 1/05 au 30/09 : 280,00 €
- Location 1 journée (24 heures) : 150,00 €
- Location le 25 ou le 31 décembre 450,00 €

- Vaisselle 0,50 € / couvert

- Caution (à la remise des clés) 500,00 €

- Arrhes : 50% du prix de location de la salle (encaissement à la réservation)

VI – SARTHE NUMERIQUE : NOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS ET NUMEROTATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de l'implantation de la fibre optique, il y a lieu de procéder à la dénomination et à la modification des noms de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation de toutes les maisons.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants :
 - ZA la Pommeraie
 - ZA la Liberge
 - Lieu-dit le Moulin de Maleffre
 - Lieu-dit le Patis
 - Lieu-dit les Rablais
 - Lieu-dit le Bas de Vermont
 - Lieu-dit le Fourneau
 - Lieu-dit la Grouas
 - Lieu-dit Fontaine
- Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

VII – DEVIS POUR L'ETUDE DE VALORISATION DES BOUES DE LA LAGUNE DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une étude bathymétrique a été réalisée sur la lagune du bourg et les résultats imposent un curage. Il présente à l'Assemblée deux devis reçus pour l'étude de valorisation agricole des boues qui doit être réalisée au préalable.

- Label environnement : 8 472,00 € TTC
- Agricultures & Territoires : 4 509,20 € TTC

En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient l'offre de la Chambre d'agriculture « Agricultures & territoires » pour un montant de 4 509,20 € et autorise le Maire à signer le devis.

VIII – AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

 ***Choix des carrelages, peintures et revêtements de la salle culturelle intergénérationnelle***

 ***Elections Européennes : information sur la tenue du bureau de vote***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 0h00.